



Val'hor

Les professionnels du végétal

NUMERO 12 - 2010

Enquête de Vert

LA LETTRE D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PROFESSIONNELS DU VÉGÉTAL

ÉDITO

Depuis le 17 février, les entreprises de la filière horticole ornementale peuvent, grâce à un programme accessible sur le site Internet de Val'hor (www.valhor.com), établir un diagnostic de leurs pratiques d'exploitation.

Il s'agit d'une des premières étapes de la certification environnementale, qui aboutira à la mise en place d'un label reconnaissable par les consommateurs.

C'est pourquoi, Val'hor s'est interrogée, dans ce nouveau numéro d'Enquête de vert, sur l'attitude des Français, et plus largement des Européens, à l'égard de l'environnement et plus spécifiquement des labels environnementaux.

Patrick LORIE,
administrateur Val'hor
en charge des études.

Perception des labels environnementaux par les consommateurs

**Quelques repères concernant
la perception des consommateurs
en matière d'environnement
et notamment d'éco-label**

Près de 8 Français sur 10

sont conscients de l'impact sur l'environnement des produits qu'ils achètent

L'éco-label joue un rôle important dans leurs décisions d'achat pour
plus de la moitié des Français

Plus de la moitié des Français

pense que les labels apposés sur les produits leur permettent
de déceler véritablement ceux qui respectent l'environnement

☞ Place de l'environnement dans la vie des consommateurs

Actuellement, l'environnement et la pollution figurent en 5^e place dans les préoccupations des Français après le chômage, la santé, les retraites et le pouvoir d'achat¹.

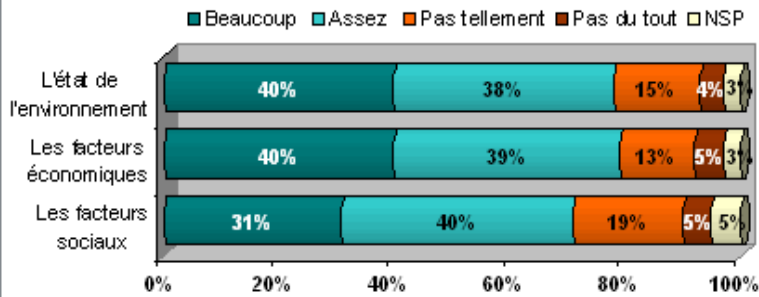
L'une des principales raisons que l'on peut avancer est que l'état de l'environnement est vu comme l'un des principaux facteurs influant sur leur qualité de vie. En outre, les Français ont bien conscience de l'impact de leur consommation sur l'environnement. Ainsi, pour protéger l'environnement, les consommateurs, qu'ils soient Européens ou plus spécifiquement Français, citent au top 3 des priorités pour les citoyens : le tri des déchets, la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation des transports publics. Seuls, 14 % des Français et 23 % des Européens estiment que l'achat de produits écologiques figure parmi les trois grandes priorités dans la protection de l'environnement.

Dans les faits, lorsque l'on demande aux consommateurs quelles actions ont-ils menées pour des raisons environnementales, 19 % des Français et 17 % de l'ensemble des Européens citent l'achat de produits écologiques qui portent un label environnemental.



¹ Baromètre des préoccupations des Français par TNS Sofres pour La Croix et Covéa Finance, janvier 2010. Échantillon national de 1000 individus représentatif de la population française des 18 ans et plus. Enquête en face à face.

A votre avis, dans quelle mesure les facteurs suivants influencent-ils votre qualité de vie ?



Source : Commission européenne, Attitude des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement, Rapport, Mars 2008. Sondage par téléphone du 13 novembre au 14 décembre 2007 auprès de 26730 Européens dont 1024 Français.

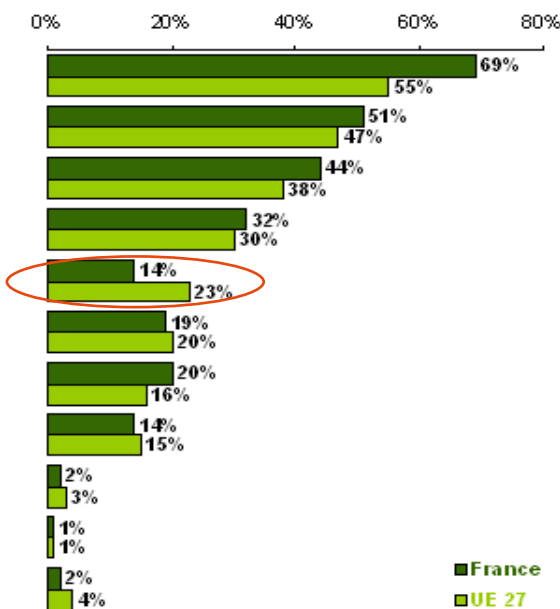
En général, dans quelle mesure connaissez-vous l'impact sur l'environnement des produits que vous utilisez ou achetez ?

	France	UE 27
J'en ai pleinement conscience	32 %	14 %
J'en connais les principaux effets	46 %	41 %
J'en ai une vague idée	13 %	35 %
Je n'en sais rien	8 %	9 %
NSP	0 %	1 %

Source : European Commission, Eurobarometer, European's attitudes towards the issue of sustainable consumption and production, Analytical Report, September 2009.

Sondage par téléphone du 21 au 25 avril 2009 auprès de 26 633 Européens dont 1006 Français.

Selon vous, quel devrait être le top 3 des priorités pour les citoyens, dans leur vie quotidienne, afin de protéger l'environnement ?



Trier les déchets pour qu'ils puissent être recyclés

Réduire votre consommation d'énergie à votre domicile

Utiliser les transports publics le plus souvent possible

Réduire les déchets

Acheter des produits écologiques pour vos besoins journaliers

Acheter davantage de produits locaux

Remplacer la voiture par un modèle plus économe en énergie

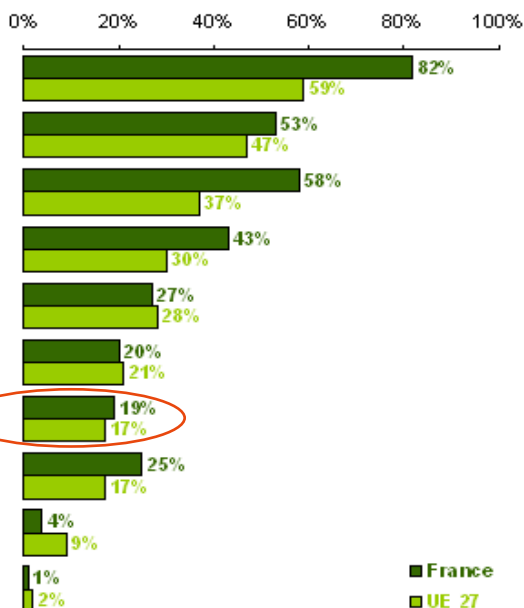
Prendre en considération les aspects environnementaux quand vous faites des dépenses importantes

Payer un peu plus d'impôts pour contribuer à la protection de l'environnement

Aucune de celles-ci (spontanée)

NSP

Avez-vous accompli l'une des actions suivantes au cours du mois dernier pour des raisons environnementales ?



Trier la plupart de vos déchets pour le recyclage

Réduire votre consommation d'énergie

Réduire votre consommation d'eau

Réduire la consommation de produits jetables

Choisir un mode de déplacement ménageant l'environnement

Choisir des denrées ou produits locaux

Acheter des produits écologiques qui portent un label environnemental

Moins utiliser votre voiture

Aucune de celles-ci (spontanée)

NSP

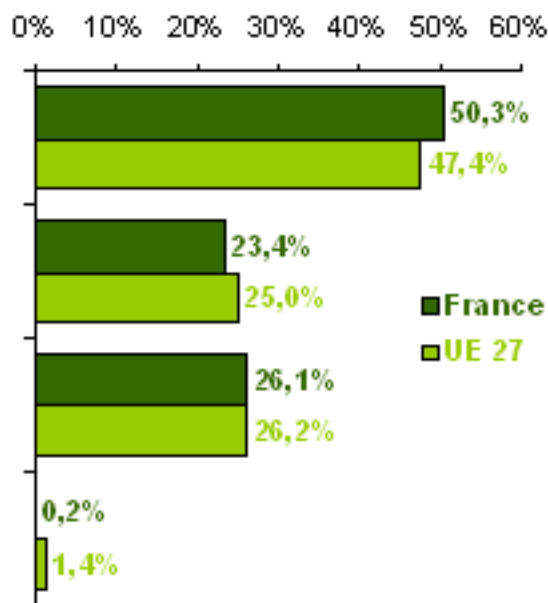
Source : Commission européenne, Attitude des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement, Rapport, Mars 2008.

☞ L'éco-label comme outil au service du développement durable

D'après l'enquête menée en avril 2009 par la Commission Européenne dans le cadre de l'Eurobaromètre, 50 % des Français considèrent que l'éco-label joue un rôle important dans leur décision d'achat. Ce taux s'élève à 47 % pour l'ensemble de l'Europe.

Quelle information le consommateur veut-il retrouver à travers l'éco-label ? Avant tout, qu'il s'agit d'un produit pouvant être recyclé ou réutilisé. Il doit également assurer que ce produit a été fabriqué à partir de matériaux favorables à l'environnement. Néanmoins, 40 % des Français pensent que les labels actuels apposés sur les produits ne leur permettent pas de déceler les produits qui sont véritablement respectueux de l'environnement.

Certains produits portent un éco-label certifiant qu'ils ont été fabriqués dans le respect de l'environnement. Parmi les affirmations suivantes, laquelle vous correspond le mieux ?



Les labels environnementaux jouent un rôle important dans ma décision d'achat

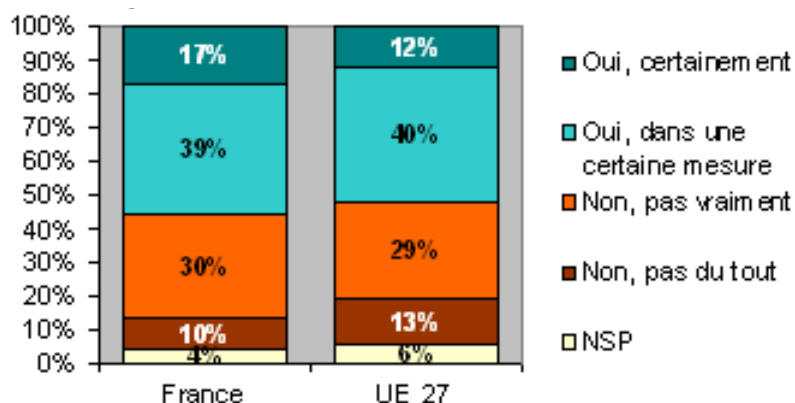
Les labels environnementaux ne jouent pas un rôle important dans ma décision d'achat

Je ne prête jamais attention aux labels

NSP



Pensez-vous que les labels apposés sur les produits vous permettent de déceler ceux qui sont véritablement respectueux de l'environnement ?



Source : Commission européenne, Attitude des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement, Rapport, Mars 2008.

Quelle est l'information la plus importante qu'un label devrait contenir ?

	France	UE 27
Le produit est fabriqué à partir de matériaux respectueux de l'environnement	31,1 %	31,6 %
L'emballage est écologique	13,9 %	16,0 %
Les émissions de gaz à effet de serre générées par ce produit	13,4 %	9,8 %
Ce produit peut être recyclé ou réutilisé	38,3 %	37,9 %
NSP	3,2 %	4,7 %

Source : European Commission, Eurobarometer, European's attitudes towards the issue of sustainable consumption and production, Analytical Report, September 2009.

☞ Qu'en est-il du rôle des distributeurs pour les consommateurs ?

Si du côté des producteurs, les allégations concernant leurs efforts relatifs à la protection de l'environnement rassemblent la confiance de la majorité des consommateurs ; ces derniers semblent favorables à un encadrement des pratiques menées par les distributeurs. Tandis que 51 % des Français sont favorables à l'idée d'instaurer un « code de conduite » volontaire comme il a été proposé par l'UE, 34 % pensent qu'il est préférable d'opter pour une loi qui rendrait certaines pratiques obligatoires. Enfin, l'efficacité de l'éco-label ne serait être assurée sans une meilleure visibilité des produits écologiques dans les rayons.

Dans quelle mesure faites-vous confiance aux allégations des producteurs concernant leurs efforts relatifs à la protection de l'environnement ?

	France	UE 27
Je ne fais pas du tout confiance	10 %	13 %
Je fais peu confiance	28 %	35 %
Je fais plutôt confiance	55 %	43 %
Je fais totalement confiance	5 %	6 %
NSP	2 %	3 %

Il a été proposé par l'UE que les distributeurs développent un code de conduite volontaire sur l'environnement. Quelle opinion est la plus proche de la vôtre ?

	France	UE 27
C'est mieux d'utiliser une législation obligatoire qu'un code de conduite volontaire	34 %	42 %
Les distributeurs font déjà beaucoup et un code de conduite volontaire n'est pas nécessaire	9 %	10 %
Je pense que c'est une bonne idée	51 %	41 %
NSP	5 %	7 %

Source : European Commission, Eurobarometer, European's attitudes towards the issue of sustainable consumption and production, Analytical Report, Sept. 2009.

Comment les distributeurs peuvent-ils davantage contribuer à la promotion des produits respectueux de l'environnement ?

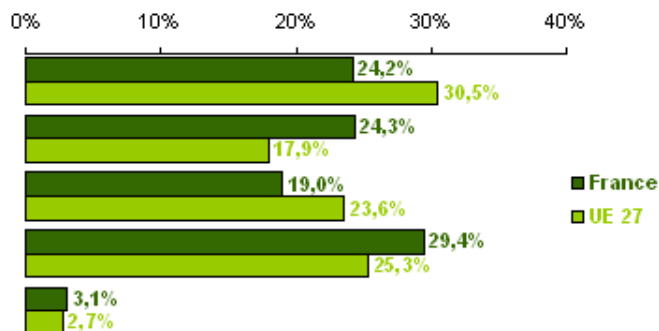
En fournissant une meilleure information aux consommateurs

En faisant régulièrement des promotions sur les produits respectueux de l'environnement

En aménageant, dans leurs magasins, un espace dédié aux produits respectueux de l'environnement

En améliorant la visibilité des produits écologiques en rayons

NSP



En résumé

- > Des consommateurs qui utilisent les labels pour acheter des produits qui limitent l'impact de leur consommation sur l'environnement.
- > Le label, un élément destiné à montrer que le produit est recyclable/réutilisable (38 % des sondés) ou qu'il a été fabriqué dans le respect de l'environnement (31 % des sondés).
- > L'information, en particulier à travers le label, devient un élément indispensable de promotion des produits écologiques. Cependant, le label ne serait être pleinement efficace sans une meilleure visibilité des produits en rayons.

Retrouvez dans quelques jours les données, pour le mois de décembre 2009, des achats des Français en végétaux d'ornement sur le site web de Val'hor
www.valhor.com

En quête de vert

Directeur de la publication : Philippe Moinet - Rédacteur en chef : Patrick Lorie - Rédactrice : Aline Haeringer - Parution : Mars 2010
 Crédits photos : Val'hor / DR

Val'hor
 Les professionnels du végétal

Organisation interprofessionnelle reconnue par l'Etat pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage
 44 rue d'Alésia 75682 Paris Cedex 14 - Fax 01 53 91 09 08 - email : valhor@valhor.fr - www.valhor.com

SIRET 431 985 183 000 26